

PERSPECTIVES SUR LES RISQUES

www.mitchellandabbott.com | Mars 2020

Le coronavirus (COVID-19) et votre entreprise

Au moment de la publication, le risque pour la santé publique canadienne associé au COVID-19, ou Coronavirus, était encore évalué comme FAIBLE. Cependant, le coronavirus se propageant rapidement dans les pays et les régions plus densément peuplés, il est désormais officiellement considéré comme une pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les pandémies comme le Coronavirus ne représentent pas de risques commerciaux traditionnels. Mais indépendamment de cela, de nombreuses entreprises canadiennes s'attendent à ressentir directement et indirectement l'impact du COVID-19. En outre, tout comme l'Agence de la santé publique du Canada est chargée d'atténuer les risques pour les particuliers et les prestataires de soins de santé canadiens, les propriétaires et les dirigeants d'entreprises jouent également un rôle important en protégeant la santé et la sécurité de leurs employés et en assurant leur préparation grâce à des programmes tels que les plans de continuité des activités.

LE CORONAVIRUS TESTE LA CAPACITÉ DES ORGANISATIONS À RÉAGIR AU RISQUE.

De nombreuses organisations se préparent à faire face aux risques liés à leurs actifs physiques ou numériques (bâtiments, équipements ou machines, systèmes, sites web, données, etc.). Cependant, dans le cas du COVID-19, si ces biens restent intacts et disponibles, ce sont les employés, les fournisseurs et les clients qui sont le plus susceptibles d'être touchés, et qui, à leur tour, affectent votre entreprise.

CONSEILS POUR SE PRÉPARER À LA PANDÉMIE

① Examiner votre plan de continuité des activités (PCA) actuel

Commencez par l'essentiel. Quels sont les protocoles ou les plans que votre entreprise a actuellement préparés et mis en place ? Si votre entreprise ne dispose pas d'un véritable PCA, profitez de cette situation pour faire le point et documentez vos besoins et vos risques.

- Déterminez vos effectifs minimums requis permettant d'assurer vos fonctions commerciales essentielles
- Déterminez les besoins technologiques de votre personnel pour travailler à distance, et assurez-vous de vous les approprier

MON ASSURANCE PEUT-ELLE AIDER?

Avec le Coronavirus en tête de l'actualité, une question se pose constamment: **mon entreprise est-elle couverte?**

De nombreux dirigeants d'entreprises subissent, ou prévoient, des pertes de ventes et des fermetures, ce qui peut susciter des interrogations sur la couverture des pertes d'exploitation dans les polices d'assurance des biens.

DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les polices d'assurance de biens - et les garanties contre les pertes d'exploitation qui en découlent - exigent qu'un risque assuré provoque des dommages physiques pour déclencher un remboursement. Il est peu probable que les assureurs considèrent l'apparition du COVID-19 comme une cause directe de perte ou de dommage physique.

Bien que le COVID-19 puisse représenter un événement imprévu, l'intention de la plupart des polices d'assurance de biens est de ne PAS couvrir les pertes résultant d'un virus.

RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE GÉNÉRALE

Les polices de responsabilité civile générale peuvent répondre aux événements pandémiques si une entreprise (l'assuré) a été négligente ou jugée responsable de ne pas avoir protégé les personnes/tiers contre l'infection malgré son obligation de le faire. La responsabilité serait assez difficile à prouver si les entreprises agissent de manière raisonnable pour protéger ces personnes/tiers. Toutefois, la couverture pourrait être déclenchée si la responsabilité est légalement établie.

La révision de votre couverture est une étape importante de votre préparation à une pandémie, mais vous n'avez pas besoin d'être un expert en assurance. Nous sommes là pour vous aider.

Il est important de noter que toute analyse de la couverture doit se fonder sur le libellé de la/des polices d'assurance d'un assuré. Cet aperçu a été fourni à titre d'orientation et n'a pas pour but de traiter des risques ou des spécificités de certaines polices d'assurance.

2 Créer un groupe de travail sur la pandémie

Ce groupe de travail doit comprendre des membres clés du personnel interne, avec des représentants de la direction, des RH, des communications, des TI et des représentants des travailleurs, le cas échéant. Les tâches peuvent inclure:

- Identifier un coordinateur, un chef d'équipe ou une personne-ressource pour chaque site d'activité en cas de pandémie - en documentant les principaux contacts
- Identifier les services et les prestataires essentiels - documenter les contacts clés
- Identifier les employés essentiels et les fonctions commerciales indispensables (par exemple : paie, informatique, etc.)
- Déterminer et documenter les impacts potentiels sur les entreprises
- Consulter des polices d'assurance pour les couvertures potentielles
- Suivre les actualités pour obtenir des informations sur la santé publique, des ressources et des mises à jour d'urgence

3 Déterminer votre philosophie d'entreprise et votre approche:

- Hygiène de bureau, de surface et personnelle
- Capacités et politiques liées au télétravail:
 - Votre personnel est-il équipé pour effectuer du télétravail pendant un confinement ? Les politiques de votre entreprise en matière de congé de maladie ou de travail à distance reflètent-elles les supports et protocoles appropriés?
 - Si le télétravail est impossible, êtes-vous en mesure de former et de prévoir la main-d'oeuvre occasionnelle ou à temps partiel nécessaire au cas où un nombre important de membres du personnel tomberait malade ou devrait être mis en quarantaine?
- Voyages d'affaires - en particulier les voyages internationaux
- Gestion des invités/visiteurs
- Politiques d'autodéclaration en cas de maladie et de voyage - y compris votre approche liée au droit des employés au respect de leur vie privée
 - Établir des protocoles pour l'auto-mise en quarantaine du personnel en fonction des voyages ou des symptômes de maladie signalés

4 Communications

Veillez à communiquer des faits, et non des hypothèses. Utilisez des ressources fiables et un langage clair et concis lorsque vous communiquez avec vos employés. La meilleure pratique consiste à communiquer de manière cohérente - à partir d'une source unique ou d'une personne clé - afin que les employés ne reçoivent pas de messages contradictoires et soient tenus informés de toutes les interruptions d'activité ou des mises à jour concernant la pandémie.

- Rappelez à l'ensemble du personnel les politiques et les lignes directrices actuelles ou mises à jour de l'entreprise

5 Évaluation et amélioration du PCA

Il est important d'évaluer régulièrement l'efficacité et la capacité de votre plan de continuité. Permet-il d'atteindre vos objectifs ? Avez-vous identifié des problématiques dans sa mise en oeuvre ? Avez-vous constaté que des améliorations devaient être mises en oeuvre ? Effectuez des rétrospectives après l'événement et documentez les éléments positifs et ceux pouvant être améliorés. Veillez à inclure des mesures concrètes et à ne pas les abandonner une fois que la menace ou le risque a disparu. Une évaluation et une amélioration continues sont essentielles.

Ajoutez votre conseiller en assurance comme contact clé dans tous les plans de continuité des activités:

Avant un événement, votre conseiller peut vous aider à atténuer les risques. Pendant un événement, il vous aidera à comprendre votre couverture et à défendre vos intérêts.

Si vous avez des questions spécifiques à votre entreprise, ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Mitchell & Abbott.

LAISSEZ-NOUS VOUS AIDER À GÉRER VOS RISQUES

2000 Garth Street, Suite 202
Hamilton, ON L9B 0C1
1-800-463-5208

www.mitchellandabbott.com
www.navacord.com
info@mitchellandabbott.com